

ANNALES DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE

D'ENGHIEN

CLOITRE

DE LA

COLLÉGIALE DE SAINT-VINCENT

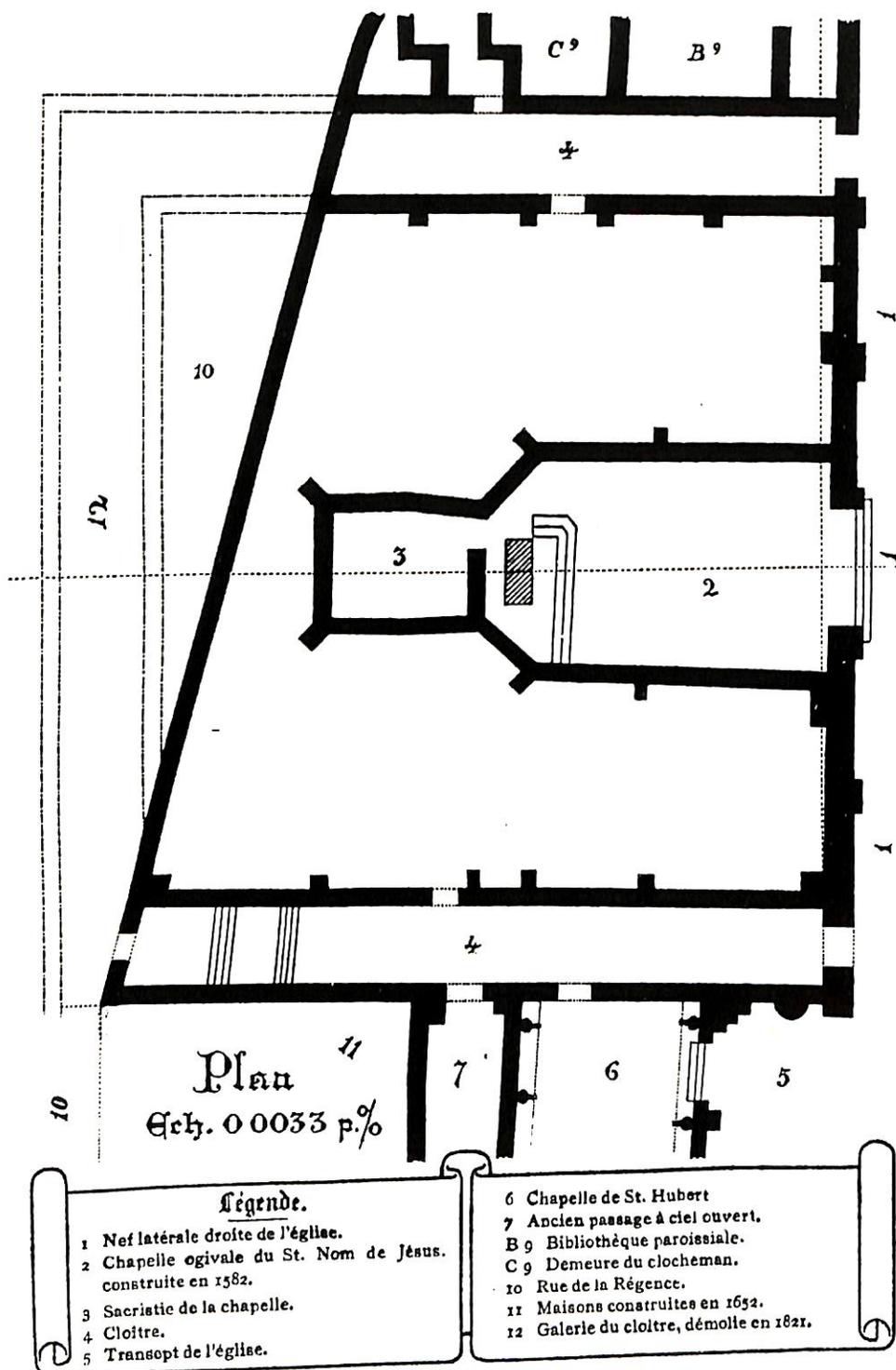
A SOIGNIES (1)

MESSIEURS,

Avant de vous parler du cloître de l'ancienne collégiale de Saint-Vincent, à Soignies, permettez, pour mieux fixer nos idées, que je vous remette sous les yeux, un passage de l'excellent ouvrage de M. le chanoine Reusens (2) sur les abbayes et les monastères.

« Les parties principales dont se composent les abbayes et les monastères du moyen âge, sont : l'église, le cloître, le réfectoire, la salle capitulaire, le chauffoir, le dortoir, le logement de l'abbé, les appartements pour les étrangers, les

(1) Cette notice a été lue à l'assemblée générale du 17 décembre 1885.
(2) *Éléments d'archéologie chrétienne*, 1^{re} édition, t. II, p. 439.



Cloître de la collégiale de St. Vincent à Soignies.

» granges, le cellier, la prison et les bâtiments de service. Ces
 » différentes parties se trouvent ordinairement placées de la
 » même manière, surtout dans les maisons qui suivent la
 » même règle. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall, qui date du
 » ix^e siècle, présente déjà la plupart des dispositions générales
 » que l'on observe dans presque toutes les abbayes élevées pen-
 » dant le moyen âge.

» L'église est toujours orientée, c'est-à-dire qu'elle a le
 » chevet du chœur tourné vers l'orient. Au bas côté méridio-
 » nal de la nef se trouve adossé le cloître, duquel on entre
 » dans l'église par deux portes placées aux extrémités de la
 » galerie longeant l'église : l'une près du porche, l'autre dans
 » le voisinage du transept. La galerie opposée, qui forme le
 » côté méridional du cloître, donne accès au réfectoire. La
 » salle capitulaire et le chauffoir occupent le rez-de-chaussée
 » le long de la galerie orientale, qui touche d'un côté au
 » transept de l'église ; et au-dessus, à l'étage, est le dortoir,
 » qui communique avec l'église au moyen d'un escalier con-
 » duisant du dortoir dans le transept. Les constructions qui
 » s'élèvent à l'occident du cloître servaient primitivement aux
 » frères convers, qui, au xi^e et au xii^e siècle, étaient très nom-
 » breux dans les grandes abbayes. Mais, lorsque plus tard, cette
 » institution eut été supprimée et les frères convers réduits au
 » nombre strictement nécessaire pour le service des religieux
 » proprement dits, ces bâtiments furent affectés à d'autres
 » usages. Assez souvent on y établit le logement des hôtes, et
 » une partie fut transformée en celliers et magasins. »

» Primitivement, dit encore M. Reusens (1), les chanoines
 » des cathédrales et des collégiales vivaient en communauté.
 » Les cloîtres des simples collégiales étaient ordinairement,
 » comme ceux des abbayes, adossés au bas côté méridional de
 » l'église, parce que dans nos contrées, l'exposition au soleil

(1) Tome I, p. 448.

» de midi est de loin la plus agréable et la plus avantageuse
 » pour la santé.....

» Les cloîtres des églises monastiques, cathédrales et collé-
 » giales se composaient habituellement d'une cour carrée ou
 » rectangulaire, appelée *préau* et entourée de galeries cou-
 » vertes, qui servaient de promenoirs aux religieux et aux
 » chanoines. Ces galeries, ouvertes du côté du préau, en étaient
 » néanmoins séparées par un bahut ou appui presque continu,
 » sur lequel venaient poser les colonnettes portant les archi-
 » voltes des arcades ajourées. »

Les cloîtres les plus anciens, qui datent de la fin de la
 période romane, sont presque tous voûtés et fermés, du côté
 du préau, par une suite de gros piliers carrés, entre lesquels
 se trouve une claire-voie, en plein cintre, basse, trapue et pré-
 sentant l'aspect plutôt d'une série de baies pratiquées dans
 un mur que d'un portique. Ces cloîtres n'avaient le plus sou-
 vent aucune espèce d'ornementation : « leurs galeries étaient
 » couvertes d'un simple appentis en bois, dont la charpente
 » restait visible à l'intérieur. Dès la fin du x^e siècle, ces
 » appentis furent remplacés par des voûtes en berceau ou en
 » arête, au-dessus desquelles on construisit parfois un étage. »

Madelgair, plus connu sous le nom de saint Vincent, après
 avoir fondé l'abbaye d'Haumont, vint dans cette contrée, vers
 670, pour y trouver une solitude plus profonde. Il y éleva, près
 des rives de la Senne, un monastère, dont le plan n'est pas
 parvenu jusqu'à nous. Saint Vincent aura, sans aucun doute,
 disposé son monastère comme tous ceux construits par les reli-
 gieux qui, comme lui, étaient soumis à la règle de saint Benoît ;
 et d'après le plan de celui de Saint-Gall, dont il est fait men-
 tion plus haut. Il y aura établi un préau avec cloître, une salle
 capitulaire, etc.

Les Normands ont détruit le monastère de Saint-Vincent à
 la fin du ix^e siècle. Mais on voit encore à Soignies les restes

d'un cloître dont l'origine très ancienne pourrait remonter à saint Vincent ou du moins à une époque peu éloignée de sa mort.

Saint Brunon, archevêque de Cologne, gouverneur de la Lorraine, au nom de l'empereur Othon I^{er}, son frère, remplaça le monastère des religieux par un chapitre de chanoines et commença, vers l'an 960, à relever en l'honneur de saint Vincent, l'église collégiale de style roman que vous connaissez. Disons en passant que cette collégiale a subi de malheureuses transformations dans le cours des siècles. Elle serait cependant encore aujourd'hui regardée comme un des plus beaux monuments de la Belgique, si on la voyait rétablie dans son état primitif.

A côté de cette collégiale, se trouvait vers la partie méridionale, un cloître, composé de trois galeries couvertes, dont deux perpendiculaires à l'église, et la troisième parallèle à l'édifice. Il est plus que probable que la quatrième galerie, qui devait se trouver le long de l'église, a existé avant la destruction du monastère et qu'elle n'aura pas été rétablie par saint Brunon, parce qu'un cloître était moins nécessaire aux chanoines qu'aux religieux, ou bien parce que cette partie a servi à l'agrandissement du temple (1).

Des sondages pratiqués dans le préau, en 1885, pour retrouver les fondations de cette galerie, n'ont donné aucun résultat satisfaisant. Si cette galerie avait existé en même temps que l'église, telle que nous la voyons aujourd'hui, elle aurait masqué les fenêtres romanes qui se trouvaient de ce côté. Il est vrai que le niveau du cloître était primitivement à 1^m 50 plus bas que le niveau actuel, ce qui pouvait permettre l'existence d'une galerie, qui ne privait pas complètement de lumière ce côté de l'église.

(1) Le mur de ce côté de l'église a moins d'épaisseur vers le porche que vers le transept.

Le cloître a conservé ses trois galeries jusqu'en 1821. A cette époque, où l'on ne s'occupait guère d'archéologie, la galerie méridionale est tombée sous la pioche de démolisseurs peu intelligents, peu soucieux de la conservation des monuments historiques. Elle servait alors de magasin à un marchand de bois, appelé Baudry, qui en payait la location à la Fabrique.

Entre cette galerie et les maisons de vis-à-vis, il y avait un passage étroit (trois mètres de largeur environ) impraticable aux chariots qui devaient remonter la place pour descendre vers la rue d'Enghien. L'administration communale voulant élargir ce passage et mettre en communication directe la rue de Mons avec la rue d'Enghien, trouva tout simple de supprimer la galerie méridionale. Le conseil de fabrique, croyant faire acte de bonne administration, au point de vue financier, consentit à en faire la cession à l'administration communale, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de quarante francs.

La convention fut signée par les deux parties le 24 mai 1821, et approuvée le 2 juin suivant par l'autorité supérieure. L'œuvre de démolition ne tarda pas à suivre. Sans tenir compte des tombeaux qui s'y trouvaient, (un témoin oculaire m'a dit y avoir vu pendant la démolition le corps d'un prêtre, qui était encore couvert d'ornements sacerdotaux), on rejeta dans le préau la majeure partie des terres et une grande quantité d'ossements humains. On enleva les pierres tumulaires qui étaient adossées à la muraille et on les déposa dans le préau (1). Exposées aux injures de l'air, elles auraient fini par se détériorer complètement. On employa les matériaux provenant de la démolition de la galerie à élever une haute muraille, qui borde

(1) Plusieurs de ces pierres sont du xv^e siècle; on vient de les replacer soigneusement dans l'intérieur de la galerie orientale.

la rue et qui sert de ce côté à retenir les terres du préau.

L'administration communale donna à la nouvelle rue le nom de *rue de la Régence*, ne se doutant pas qu'elle allait ainsi perpétuer la mémoire de l'acte de vandalisme, posé par elle, en l'an de grâce 1821.

La galerie occidentale a été mutilée à la même époque. L'extrémité en a été convertie en une demeure, donnée pour logement au concierge de l'église, qui était en même temps clerc de la paroisse, en compensation de sa cuisine qui avait été démolie aussi pour l'agrandissement de la rue. On entraît autrefois dans cette galerie par une porte gothique, dont nous parlerons plus loin. Une porte romane mettait en communication la galerie avec l'église. Cette porte existe encore. La porte gothique aura été supprimée à l'époque de la construction des bâtiments adjacents, au xvi^e siècle.

La toiture de la galerie occidentale est en *pannes grises* ; ce qui produit un très mauvais effet à côté des vieux murs qu'elle protège.

Nous pouvons nous faire une idée de l'ensemble du cloître, tel qu'il était encore au xviii^e siècle, par la galerie orientale qui existe aujourd'hui, à peu de chose près, comme elle était alors et par les restes de la galerie occidentale.

En entrant dans la galerie orientale par la porte romane qui la met en communication avec l'église, on voit à gauche un mur en moellons, très élevé (7^m14) qui fait suite au mur de la salle capitulaire, laquelle est adossée au chevet du transept. Deux portes sont pratiquées de ce côté : l'une romane donne accès de l'extérieur dans le cloître, l'autre ogivale est la porte d'entrée de la chapelle Saint-Hubert, qui a remplacé la salle capitulaire, au xvi^e siècle. Au-dessus et à côté de cette porte, on remarque, dans le mur, deux restes de cintres romans. Ce qui indique qu'autrefois la porte d'entrée de la salle capitulaire était formée de deux arcades géminées, séparées par une

colonnette, comme cela existait dans certains monastères, entr'autres à Tongres. Cette porte primitive romane aura sans doute disparu, lorsqu'à la fin du xvi^e siècle, on a converti la salle capitulaire en chapelle gothique dédiée à saint Hubert.

Du côté du préau, le mur s'élève à peine à 2^m50 au-dessus du niveau du pavement ; il est percé à la hauteur de 0^m80 environ de huit baies, ayant 1^m50 de haut sur 1^m20 de large, garnies de barreaux en fer. Ces baies ne paraissent pas avoir été faites pour y recevoir des châssis vitrés. Une porte large de 1^m14 placée entre la 5^e et la 6^e baie donne accès dans le préau.

Les trumeaux ou entre-baies sont soutenus à l'extérieur par des contre-forts peu élevés, qui sont moins anciens que les trumeaux et semblent être du xvi^e siècle.

Ce peu d'élévation du côté du préau est une preuve que le niveau du cloître a été exhaussé.

La galerie orientale mesure aujourd'hui 26^m60 de longueur, elle était autrefois de 30 m. Sa largeur est de 4 m., mais réduit à 3^m60, près de la porte de l'église, vis-à-vis du mur du transept. Elle est en appentis, couverte en ardoises. Elle était autrefois revêtue d'une voûte, en berceau, lambrissée, dont il ne reste plus que la charpente. On ne sait en quelle année ces lambris ont disparu.

Les claveaux, en chêne, enchevêtrés l'un dans l'autre, à l'aide de nervures et de coulisses, étaient emboîtés dans les gîtes cintrées de la charpente, qui ne portent aucune trace de clous.

Les gîtes cintrées s'appuient sur des poutrelles en chêne de 0^m15 × 0^m15 soutenues d'un côté par des corbeaux en pierre, enchâssés dans le mur et de l'autre par les trumeaux. Au-dessus des baies, la poutrelle est cintrée en anse de panier. Une restauration du cloître aura été faite au commencement du xviii^e siècle, à en juger par la délibération suivante extraite, textuellement, du registre aux résolutions du chapitre :

« 18 novembre 1701. Ordonnez de faire la sacristie nouvelle » avec l'argent provenant du bijou, et le surplus de l'argent » estre employez à la réfection du cloître. »

Or, on trouve dans la galerie plusieurs seuils des fenêtres façonnés avec des fragments de pierres tumulaires, portant encore des inscriptions en lettres gothiques et des dates de la fin du xvi^e siècle.

On sait, d'ailleurs, par le livre des *Résolutions du chapitre*, conservé dans l'*archivum parochiale* de Soignies, qu'en 1673, les chanoines autorisés par Monseigneur Jonnart, archevêque de Cambrai, ont démolit l'autel roman, érigé vers le milieu du sanctuaire (1), ainsi que l'autel des reliques de saint Vincent, monument remarquable, en forme de ciborium, composé de 86 colonnes en pierre, qui était adossé au chevet de l'église, pour y placer un autel, style renaissance, surmonté du haut rétable, qui s'y trouve aujourd'hui. Aux dalles en pierre du sanctuaire et du chœur, on a substitué des dalles en marbre. Les pierres tumulaires ont été utilisées en partie, comme nous l'avons indiqué plus haut.

Vers 1840, les baies de la galerie furent fermées par une maçonnerie en briques. On y laissa quelques petites lucarnes avec châssis à verre dormant.

Cette galerie était devenue une espèce de cave obscure, rendue humide par la trop grande quantité de terres rejetées dans

(1) Voici le texte même de leur résolution :

« 17 juillet 1673. Ordonné de blanchir le chœur avant d'asseoir les nouvelles formes. »

Ce chœur était polychromé, on en a retrouvé des traces.

Du même jour :

« MM. ont consenti que le grand autel puisse être démoly (pourvus de la permission de M^{sr} de Cambrai), pour le grand embellissement de leur chœur, le nombre des nouvelles formes étant augmenté à ce sujet. »

le préau. Afin d'empêcher le passage de l'air et des neiges, on avait en même temps relevé les trumeaux par une maçonnerie qui s'élève jusqu'au toit. Ce qui donne aux restes de l'ancienne voûte un aspect disgracieux.

En 1885, le conseil de fabrique a fait enlever du préau environ 500 mètres cubes de terre ; construire des égouts le long des murs du cloître ; déboucher les baies ; mettre des châssis fixes, en chêne, à verre blanc, retenu par des tringles de fer qui se croisent en losange.

Les pierres tumulaires provenant de la galerie méridionale ont été nettoyées avec soin et appliquées contre le mur de la galerie orientale.

Un nouveau pavement en pierres de Soignies a remplacé l'ancien qui était en mauvais état et l'on a supprimé la marche qui était à la porte d'entrée de l'église.

A l'escalier incommode, qui avait été placé en 1821, on a substitué un escalier dont les marches plus larges et moins élevées, partagées par un palier, rendent la montée plus facile.

Il est certain qu'il n'y avait autrefois d'autres entrées dans le cloître que les deux que nous avons signalés plus haut.

Après la construction de plusieurs maisons, dans le préau extérieur, vers 1652, et surtout de la nouvelle sacristie en 1702, le passage vers la galerie orientale était devenu trop étroit. On pratiqua une ouverture au bout de cette galerie, à sa jonction avec la galerie méridionale. On y arrivait par un escalier en pierres, placé à l'extérieur, adossé à la façade de la maison adjacente, occupée actuellement par Victor Blampain, menuisier. Il est probable même que l'escalier a été construit en même temps que la maison.

La porte, style renaissance, a été changée de place, lorsqu'en 1821 on démolit la galerie méridionale. C'est celle que nous voyons aujourd'hui. L'escalier fut mis à l'intérieur de la galerie, à peu de distance de la porte.

Je voudrais pouvoir vous assurer que le cloître bâti par saint Vincent se trouvait en même lieu et place que celui dont nous conservons les restes. A défaut de preuves irrécusables, je me contenterai de vous prouver que son origine remonte à une époque très reculée.

1° Nous avons déjà dit pourquoi saint Brunon aurait pu supprimer la galerie septentrionale;

2° On a mis à jour, cette année, une porte gothique, style transition en usage au XII^e siècle, qui était masquée dans le mur extérieur de la galerie occidentale, c'était l'entrée du cloître de côté. Cette porte se compose d'un cintre ogival en grès, haut de 1^m25, s'appuyant, de chaque côté, sur un cordon en pierre de 0^m15, avec moulure arrondie. Ce cordon repose en partie sur deux colonnes, en pierre noirâtre, placées vers l'intérieur du cloître.

Ces colonnes, ayant 0^m15 de diamètre, s'élèvent, y compris la base et le chapiteau, à 1^m20 de haut; ce qui donne à la porte une hauteur totale de 2^m60, depuis le sommet de l'ogive jusqu'au seuil. La largeur entre les montants en pierre, du côté de l'extérieur, est de 1^m90. La muraille en moellons, dans laquelle se trouve cette porte, a 0^m60 d'épaisseur. Le seuil, en grès, est à 0^m40 plus bas que le niveau actuel du pavement. Sous ce seuil existait un égout pavé en grès, destiné sans doute à recevoir les eaux du cloître et à les conduire au dehors. Cet égout était rempli d'ordures séchées et de petits morceaux d'ardoises; ce qui nous porte à croire qu'au XII^e et XIII^e siècle, il n'y avait pas de construction derrière la muraille et que cette porte servait d'entrée dans la galerie occidentale du cloître, comme la porte romane pratiquée dans le mur de la galerie orientale, correspondant à celle-ci, donnait accès vers ce côté.

Entre cette porte et l'entrée de l'église on aperçoit encore des traces de deux anciennes ouvertures à cintre roman; elles

semblent avoir été établies pour mettre en communication le cloître avec des habitations, qui auraient été autrefois à l'usage des religieux. On peut aussi supposer que le baptistère se trouvait dans ce coin, entre le cloître et l'église. Il existe une cave parallèle à l'église, dont la voûte est en moellons, partant de presque vis-à-vis de cette porte gothique, qui se prolonge bien avant sous la rue.

Plusieurs maisons du voisinage de l'église ont des caves profondes qui s'avancent sous la rue. Au café du Heaume, au bas de la place, on en voit une qui a 8^m20 de long, à laquelle on arrive par un escalier droit, composé de 20 marches en pierre. Vis-à-vis du coin formé par les galeries méridionale et occidentale, se trouvait un cellier, connu sous le nom de cave du chapitre. La fabrique succédant à la collégiale a joui de cette propriété, considérée comme dépendance de l'église. Les Frères de la Doctrine chrétienne y ont tenu la classe jusqu'au jour où ils en furent chassés, en 1852, par l'administration communale qui s'empara des bâtiments pour y construire, à grands frais, une école primaire et une école de dessin.

Pardon, Messieurs, si je parais m'être écarté de mon sujet, mais j'ai pensé que ces détails pourraient vous intéresser et servir à confirmer ma thèse : savoir, l'antiquité du cloître.

Au chevet du transept se trouvait la salle capitulaire, reconnaissable aux banes de pierre que l'on y voit encore. Cette salle a été convertie, au XVI^e siècle, en chapelle gothique, dédiée à saint Hubert, après que les chanoines eurent fait construire une nouvelle salle capitulaire, le long de la galerie occidentale, au-dessus de l'habitation à l'usage du clerc de la paroisse. On entrait dans la salle capitulaire par le cloître; au-dessus de la porte on voit un cintre roman en moellons, et à côté un même cintre dans la maçonnerie de la muraille.

Près de cette entrée, on a découvert une maçonnerie en moellons, formant une espèce de bassin, dont voici les dimen-

sions : longueur 1^m15, largeur 0^m60, profondeur 1 m. Le fond est pavé en grès carrés de 0^m25. Dans la muraille se trouvait un petit égout partant du dessous d'une dalle de la chapelle, et établissant une communication avec le bassin. Or, on sait que dans les anciens monastères, il se trouvait ordinairement dans le cloître, ou dans le préau, un bassin où l'eau coulait constamment. Les religieux, après le travail, venaient s'y laver les mains, avant d'entrer à la salle du chapitre, à l'église ou au réfectoire.

L'existence de ce bassin près de la salle du chapitre, près de l'entrée de l'église, nous porte à croire que c'est un reste de l'ancien monastère et un nouvel argument en faveur de l'antiquité du cloître.

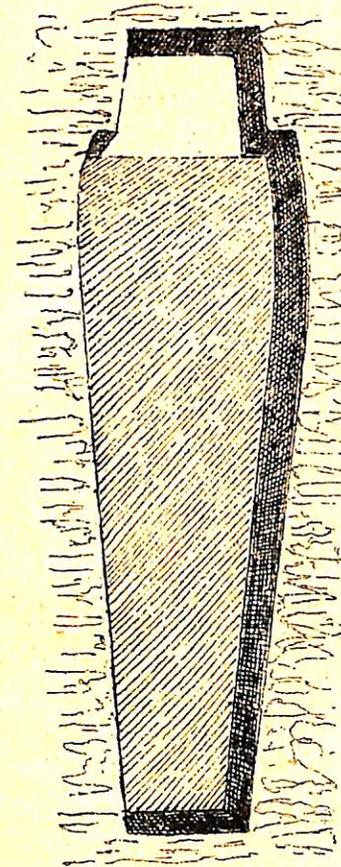
Voici une dernière preuve qui nous est fournie par la découverte d'un sarcophage, le 20 juillet 1885.

En préparant le terrain pour y asseoir les premières marches du nouvel escalier posé dans la galerie orientale, les ouvriers ont mis à découvert un sarcophage, contenant un crâne et des ossements bien conservés, placés dans leur position naturelle. Le crâne avait subi un travail de pétrification par assimilation ou infiltration de substances carbonatées. Les pieds étaient tournés vers l'orient ; ce qui prouve que c'est le corps d'un laïque. Ce sarcophage a été construit presque au niveau de la rue ; il est en blocage et se compose d'un mur dont la hauteur est de 0^m45, reposant sur la terre ferme et prenant à peu près la forme du corps humain. Le fond n'est ni maçonné, ni cimenté, afin de faciliter dans le sol l'infiltration des liquides qui proviennent de la décomposition du corps. Le dessus était recouvert de plusieurs fragments de pierre, qui auront probablement remplacé la couverture primitive, d'une seule pièce, et que l'on aura enlevée, pour l'utiliser ailleurs, lorsque l'on a exhaussé, à une époque très ancienne, le niveau du cloître ; on a trouvé dans les terres employées

pour ce travail des ossements humains épars, qui ont été recueillis avec soin et enfouis dans le préau.

Nous l'avons dit plus haut, le niveau de cette partie du cloître a été relevé de 1^m50 au moins.

Des sondages faits par les ouvriers (1885) nous ont donné la preuve que le pavement primitif avait été enlevé et ne nous ont pas fait découvrir d'autres sarcophages.



Voici le plan et les dimensions de ce sarcophage :

Longueur totale, à l'intérieur	1 ^m 84
Hauteur ou profondeur	0.45
Largeur aux pieds	0.32
Id. vers les hanches	0.42
Largeur aux épaules.	0.51
Id. un peu au dessus.	0.48
Longueur du rétréci pour la pose de la tête	0.22
Largeur du rétréci à l'entrée	0.35
Largeur du rétréci au fond	0.32

Les tombeaux non apparents, d'après M. Reusens (1) « consistent dans des coffres en pierre ou en maçonnerie, plus larges vers la tête que vers les pieds et fermés par un couvercle plat ou prismatique. A l'intérieur du tombeau on trouve quelquefois, surtout depuis le XI^e jusqu'au XIV^e siècle, un espace circulaire destiné à recevoir la tête du cadavre ».

La forme circulaire étant plus perfectionnée que la forme trapézoïde, ne nous est-il pas permis d'en conclure que le sarcophage, dont nous avons donné la description, est au moins du XI^e siècle, et probablement beaucoup plus ancien.

« Une autre espèce de cercueils en pierre ou en maçonnerie, dit Schayes (2), en usage au VI^e et VII^e siècle, est celle où l'on a ménagé un espace circulaire pour recevoir la tête du cadavre. »

Une dernière preuve, et je finis :

Non seulement le niveau du cloître, mais aussi celui du préau, a été relevé à l'aide de terres de déblai. D'où venait cette quantité de terre ? N'est-ce pas du monastère de Saint-Vincent détruit par les Normands, à la fin du IX^e siècle ? C'est certainement, avant la fin du XVI^e, que les terres y ont été déposées, attendu que la chapelle du Saint Nom de Jésus, construite en 1582, est assise sur le niveau relevé du préau ; et que dans ce préau on trouve aussi des ossements épars, au milieu des terres.

Rappelons que, vers l'année 1338, le cloître de Soignies fut profané par la perpétration d'un meurtre ; les assassins ne purent être découverts. Néanmoins, Guillaume, évêque de Cambrai, jeta, à cause de ce fait, l'interdit sur l'église de Saint-Vincent ; l'interdit était une peine canonique consistant en une suspension rigoureuse de toutes les cérémonies religieuses.

(1) *Éléments d'Archéologie chrétienne*, t. I, p. 399 (1^{re} édition).

(2) *Histoire de l'Architecture en Belgique*, t. II, p. 78.

Appel fut interjeté de cette décision le 8 juillet 1338, par le comte de Hainaut, près de l'archevêque de Reims (1). On remarquera dans l'acte d'appel l'assimilation faite entre le cloître et le cimetière (*in clauastro seu cimiterio*),

Pour compléter ce travail, il resterait à faire le relevé des pierres tumulaires qui se trouvaient dans le cloître. Nous nous réservons d'en faire le sujet d'une communication ultérieure.

J.-C. FRANÇOIS,
Curé-Doyen de Soignies.

(1) Voici le passage de ce document se rapportant à Soignies :

« Item dico ego procurator nomine quo supra, quod alias et iam diu, occasione cuiusdam homicidii perpetrati *in clauastro seu cimiterio* ecclesie Senogiensis domini mei comitatus per quosdam malefactores forenses, qui statim perpetrato maleficio domini mei comitatum exiverunt, divine laudis organa in dicta ecclesia Senogensi sunt suspensa, ac cessatum a divinis et adhuc cessatur. » DEVILLERS, *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. I, pp. 51-56.